

Tremplin rap à Roubaix

CHECK TON TIEKS 2018 RÉGLEMENT

L'opération « Check ton Tieks, un tremplin rap à Roubaix » porté par l'association L'ECLIPSE (aka la Cave aux Poètes à Roubaix) et qui s'adresse à tous les groupes ou artistes, musiciens, (compositeurs ou non) dans le champ des musiques actuelles et urbaines au sens large : hip-hop, rap, slam, ...

Sont exclus de participation :

- les artistes ou les groupes dont la majorité des membres ont moins de 16 ans
- les artistes ou les groupes dont la majorité résident hors de la région Haut-de-France au moment de la candidature
- les groupes ou artistes professionnalisés et engagés par un contrat discographique auprès des majors, de leurs labels et de leurs sous labels

Les groupes ou artistes sélectionnés se produiront en concert public lors d'une finale à la Cave aux Poètes de Roubaix. Le groupe ou l'artiste gagnant à l'issue de cette finale se produira en concert public, en première partie du concert organisé par la Cave aux Poètes pour le festival "#XU, Expériences Urbaines" à Roubaix en octobre 2019.

—

CONTEXTE

Le tremplin de musique rap Check ton Tieks est né de l'initiative de jeunes roubaisiens accompagnés professionnellement par la Cave aux Poètes. Ce projet a été financé par l'Etat et la ville de Roubaix dans le cadre du contrat de ville 2016 et vivra sa deuxième édition en 2018. Il a pour objectif d'inciter de jeunes roubaisiens (16-25 ans) à la découverte de et la participation à la vie culturelle de leur territoire de vie, tout en les responsabilisant autour d'un projet concret à organiser.

DATES DE L'OPERATION

Le Tremplin se décompose en 5 phases :

du 25 octobre au 25 novembre	Appel à candidatures
25 novembre au 30 novembre	Présélections sur écoutes de 10 à 20 groupes par l'organisateur (les jeunes)
30 novembre	Présélection sur écoutes de 4 finalistes par un jury de professionnels
21 décembre	Finale sous la forme d'une prestation concert à la Cave aux Poètes

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour concourir, le groupe ou l'artiste doit être en mesure de proposer une prestation scénique d'au minimum 20 minutes. Les dossiers de candidatures sont à déposer du 25 octobre 2018 (00h01) au 25 novembre 2018 (23h59) inclus, sur le site www.checktontieks.fr

Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir :

- Le nom du groupe, du projet ou de l'artiste
- La composition détaillée des membres du groupe, ainsi que le rôle de chacun, l'âge de chacun, et la ville de résidence de chacun
- L'ancienneté du groupe, du projet artistique proposé
- Une biographie et présentation du groupe, de l'artiste
- Deux titres audio à uploader lors de la candidature au format mp3.

Le dossier de candidature peut également contenir :

- Liens web vers le site ou les réseaux sociaux concernant le groupe, l'artiste
- Liens web vers des sons et/ou vidéo en ligne (une vidéo en condition live sera un plus)
- Une photo du groupe ou de l'artiste, un logo, un visuel illustrant le projet
- Un plan de scène et/ou une fiche technique

Chaque dossier d'inscription ne doit être soumis qu'une seule fois pour être valide. Tout dossier incomplet ou reçu en dehors de la période de candidature sera irrecevable.

Pour tout problème ou question concernant l'inscription, contacter crew@checktontieks.fr

Le candidat autorise la Cave aux Poètes à utiliser gracieusement et relayer le matériel fourni (textes, photo, liens et medias...) dans le cadre de la promotion du Tremplin. Dans le cas où il serait utilisé à d'autres fins, une autorisation préalable serait soumise au groupe, à l'artiste.

PRE-SELECTION SUR ECOUTE

Des présélections sur écoute des titres fournis seront organisées fin novembre 2018. C'est le groupe de jeunes organisateurs du Tremplin qui choisira entre 10 et 20 groupes/artistes à présenter à un jury de professionnels. Les jeunes organisateurs écouteront la totalité des candidatures reçues et sélectionneront 10 à 20 projets. La présélection est sans appel.

SELECTION PAR UN JURY DE PROFESSIONNELS

La sélection de 4 groupes/artistes finalistes sera réalisée par un jury de professionnels fin novembre 2018, sur la base des 10 à 20 projets présélectionnés et

présentés. La totalité des présélections sera écoutée. Les 4 projets finalistes devront être choisis à l'unanimité du jury de professionnels.

En cas de décision(s) bloquée(s) par une égalité des avis du jury, les jeunes organisateurs pourront donner un avis unanime et consultatif afin de trancher le choix en suspens.

La décision du jury est souveraine et sans appel.

Si le candidat est l'un des quatre retenus, il accepte de jouer à la finale lors d'un concert dédiée à la Cave aux Poètes de Roubaix, mi décembre 2018. Il devra proposer une performance de 30 minutes, rémunérée selon les conditions minimales, légales, et usuelles en cours à la Cave aux Poètes.

DEROULEMENT DE LA FINALE

Un gagnant sera désigné parmi les quatre finalistes lors du concert à la Cave aux Poètes. Le jury et les jeunes organisateurs noteront respectivement la prestation de chaque groupe sur une grille d'évaluation d'après les critères suivants :

- Prestation scénique/énergie/charisme (2,5 points)
- Arrangements musicaux (2,5 points)
- Flow/respirations/voix (2,5 points)
- Texte/écriture/originalité des propos (2,5 points)
- Qualités des productions utilisées (2,5 points)
- Originalité globale/démarche artistique globale (2,5 points)

Le tremplin Check ton Ticks aura lieu à la Cave aux Poètes, le vendredi 21 décembre 2018 à partir de 20h. Accès au site et parking gratuit pour le public. Tous les groupes devront être présents (ou au moins un de leurs membres) à l'annonce des résultats au public vers 23h à l'issue des concerts. L'ordre de passage des groupes sera défini par les organisateurs. Chaque groupe aura un temps déterminé pour s'installer sur scène et se produira pour un set de 20 minutes. La balance sera effectuée pendant l'installation du groupe par un technicien son, choisi par l'organisateur. Les groupes devront présenter des compositions originales durant leur set. Le non respect de la durée du set est éliminatoire. À l'issue de chaque set, le jury présent aura rempli sa grille d'évaluation.

Le gagnant sera désigné par la meilleure moyenne obtenue sur la base de cette grille d'évaluation. Les grilles et notes pourront être consultées par les groupes participants (exclusivement). En cas d'égalité, une décision unanime des membres du jury présents à la prestation finale est requise, s'appuyant sur l'ambiance et les réactions du public).

La décision du jury est souveraine et sans appel.

En cas de défaillance d'un groupe pouvant affecter le programme du concert du 21 décembre, l'organisateur se réserve le droit de retenir un autre groupe suppléant retenu par le jury.

Les gagnants acceptent que leurs noms et images soient diffusés dans tous supports de communication édités par la Cave aux Poètes et la ville de Roubaix (caractère non commercial).

DOTATION

Le gagnant de la finale remporte une prestation publique de première partie lors du concert organisé par la Cave aux Poètes à l'occasion du festival "#XU, Expériences Urbaines" à Roubaix, en octobre 2019.

Un bilan scénique sera offert au gagnant par l'association AUTOUR DES RYTHMES ACTUELS, en préparation du concert #XU, afin de préparer et d'optimiser la prestation du gagnant. (valeur de 1000€).

MODALITES, MENTIONS ET DISPOSITIONS LEGALES

Le matériel appartenant aux participants doit être assuré par eux-mêmes. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de dégradations, pertes ou vols de ce matériel.

Les participants occasionnant des dégradations sur le matériel mis à disposition des groupes ou le lieu du concert seront tenus de rembourser intégralement le matériel endommagé ou leur remise en état.

Par ailleurs, les organisateurs se réservent le droit d'exclure un participant du concert à tout moment s'ils estiment que cela pourrait lui porter préjudice.

Aucun défraiement ou compensation financière ne pourront être réclamés par les participants.

COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR

« Check ton Tieks, un tremplin rap à Roubaix » 2018 est organisé par l'association L'ECLIPSE, domiciliée au 58 rue des fabricants à Roubaix. Numéro SIRET #402 029 557 000 38